

Château Burbant (Ateliers/Réunions)

Règles communes

Ces règles sont applicables dans le cadre de toutes les activités.

Des règles spécifiques peuvent s'appliquer selon protocole sectoriel de référence (voir ci-dessous).

- **Accès/Circulation** au sein du site Burbant selon la salle occupée:
 - Auditorium, Grenier 20 : escalier auditorium et accès WC auditorium
 - Cave 3, Cave 4, Cave 5 : entrée cave et accès WC auditorium
 - Salle expo : entrée salle expo et accès WC auditorium
 - Salle 18, Salle 19 et Grenier 29 : accès escalier terrasse et WC Grenier 29.
- Le **port du masque est obligatoire** pour tous, excepté les enfants de moins de 12 ans. Voir précisions/exceptions ci-dessous.
- **Distanciation physique de 1,5m** de rigueur.
- Groupe de **maximum 50 personnes** (animateur compris).
- **Lavez/désinfectez-vous les mains** régulièrement - A votre disposition: eau et savon dans les sanitaires / bornes de gel hydroalcoolique dans les espaces communs.
- Les animateurs/organisateur sont invités à (faire) prévoir des **kits de matériel individuels**.

- **Entretien locaux/mobilier/matériel**

Assuré par la MCA : entretien quotidien des locaux / entretien/désinfection quotidienne des principales surfaces de contact (ex: poignées de portes, interrupteurs, tables, ...), entretien/désinfection quotidienne des sanitaires.

Assuré par l'animateur/organisateur :

- désinfection du matériel et du mobilier utilisés (l'anim/org prévoit matériel et produit)
- le cas échéant, entretien du sol (si contacts corps/sol - ex: atelier danse) (la MCA met matériel/produit à disposition)

- **Ventilation**

Tout local sera aéré:

- 10 minutes minimum entre chaque occupation (si groupes successifs).
- et au minimum toutes les 3 heures pour un même groupe.

- **Vous présentez un(des) symptôme(s)?**
 - Avant de participer à un atelier/une réunion : restez chez vous et prenez contact avec votre médecin!
 - Après avoir participé à un atelier/une réunion: prenez contact avec votre médecin et informez l'animateur/organisateur.
- **Tracing** - Tout participant doit être inscrit avant l'activité. En cas de contamination, l'organisateur de l'activité informe l'ensemble de son groupe et le référent Covid MCA (lruysschaert@mcath.be ou 068 68 19 09).

Règles spécifiques Ateliers/Réunions

Ci-dessous quelques éléments de base. Vous référer au détail des protocoles pour information complète.

Danse et yoga

- En dehors de la pratique sportive, le port du masque est une consigne stricte pour tous les plus de 12 ans ;
- L'animateur qui encadre plusieurs groupes de 50 participants/semaine devra maintenir une distance de minimum 5m vis-à-vis des participants ou s'équiper d'un matériel de protection (masque, visière, écran plexiglass, ...) ;
- En cas de contact sol/parties du corps nues (par exemple pendant la danse), le sol doit également être nettoyé (y compris entre groupes qui se succèdent).
- Pour plus de détails référez-vous au protocole ADEPS indoor : [Le protocole de reprise des activités sportives en salle](#).

Atelier de chant, théâtre et impro

- Le port du masque n'est pas obligatoire si la distanciation d'1m50 entre bulles est respectée durant la pratique de l'activité.
- Pour plus de détails référez vous au protocole CEC : [le protocole consacré aux CEC](#).

Ateliers/stages « fixes » type couture, peinture, etc ET réunions

- Le port du masque n'est pas obligatoire si la distanciation d'1m50 entre bulles est respectée durant la pratique de l'activité/la réunion.
- Pour plus de détails référez vous au protocole CEC : [le protocole consacré aux CEC](#)